



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 5 septembre 2024

Objet : Décision relative à l'opportunité du maintien du 8ème adjoint au Maire dans ses fonctions

Date de la convocation : 30 août 2024

Date d'affichage de la convocation : 30 août 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq du mois de septembre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 35

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents : Monsieur DE ZERBI Alexandre ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ZUCCARELLI Jean à Madame SALGE Hélène.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2121-18 ; L 2121-21 ; L 2122-1 et suivants et L 2122-2 et suivants ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 2020 portant délégations de fonctions et de signature à M. Alexandre de Zerbi ;

Vu l'arrêté N°2024/266 en date du 05 août 2024 portant retrait de délégation de fonction et de signature du Huitième adjoint au maire de Bastia ;

Considérant qu'à la suite de l'élection des adjoints lors de la séance du 15 juillet 2020, Monsieur Alexandre de Zerbi a été élu 8ème adjoint ;

Considérant que le Maire a la possibilité de déléguer, sans toutefois se priver des pouvoirs en la matière, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à un ou plusieurs conseillers municipaux ;

Considérant la délégation de fonctions et de signature de Monsieur Alexandre de Zerbi en matière de langue, culture corses et jeunesse par arrêté du 17 juillet 2020 ;

Considérant qu'il a été mis fin à cette délégation par arrêté N°2024/266 en date du 05 août 2024 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien de Monsieur Alexandre de Zerbi dans ses fonctions d'adjoint au maire ;

Considérant que le vote a lieu dans les conditions de droit commun au scrutin public à la demande du quart des membres présents ou au scrutin secret lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;

Considérant que si cet adjoint est maintenu dans ses fonctions, il conserve alors les compétences qui sont liées à sa qualité, à savoir ses attributions en tant qu'agent de l'État (officier de police judiciaire et officier d'état civil) ;

Considérant que si l'assemblée délibérante fait le choix de ne pas maintenir l'intéressé dans ses fonctions, son poste devient vacant et s'ensuit la nécessité d'élire un nouvel adjoint ou d'en réduire le nombre sur délibération.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Madame SALGE Hélène, Monsieur PAOLI Jean-François et Monsieur ZUCCARELLI Jean (par son pouvoir) ayant voté pour le maintien, Monsieur MONDOLONI Jean-Martin, Monsieur MORGANTI Julien, Madame ALBERTELLI Viviane, Monsieur MILANI Jean-Louis, Madame CARRIER Marie-Dominique, Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre, s'étant abstenus. Monsieur Alexandre De ZERBI ayant quitté la séance avant le vote.

Article unique :

- **Décide** du non maintien de Monsieur Alexandre De Zerbi dans ses fonctions d'adjoint.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 16/09/2024

Pierre SAVELLI



Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.